

/ REFUS DES CARTES VITALES POUR LES ASSURÉS SOCIAUX DES IEG

QUE SE PASSE-T-IL ENTRE LES HÔPITAUX OU CLINIQUES ET LA CAMIEG ?

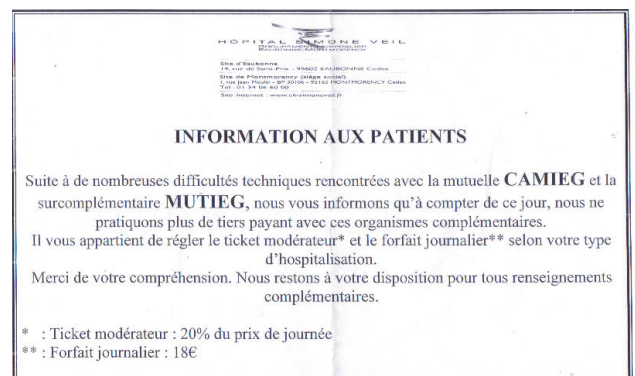
FO A DÉJÀ INTERPELLÉ À DE MULTIPLES REPRISES LA DIRECTION DE LA CAMIEG ET LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SUR DES REFUS DE TIERS PAYANT POUR LES ASSURÉS SOCIAUX DES IEG.

Pour FO, premièrement, **il est totalement inacceptable que des hôpitaux publics refusent le tiers payant, quel que soit le motif.** Il appartient aux pouvoirs publics de faire respecter cette obligation.

Deuxièmement, **il appartient à la CAMIEG de prendre contact le plus rapidement possible avec les hôpitaux ou cliniques** qui sont confrontés à des problèmes avec la CAMIEG, quitte à faire un point zéro et les contacter tous.

Dernière en date, l'hôpital de Montmorency (95) qui ne prend plus la carte vitale pour les assurés sociaux des IEG et qui s'autorise par voie d'affiche à mettre à l'index (pour ne pas dire plus...) les assurés sociaux des IEG (*cf. Photo jointe*).

Il est inadmissible et choquant que les assurés sociaux soient considérés comme des parias, ils n'ont pas à subir des dysfonctionnements soit de la CAMIEG soit des professionnels de santé.



Ils sont en droit d'être traités comme tous les assurés sociaux et de pouvoir bénéficier du tiers payant.